

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 04 février 2022

Par suite d'une convocation en date du 28 janvier 2022, le Conseil Municipal de la Commune d'Espinasse s'est réuni à la mairie à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Michel BANCAREL, Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel, Mme BARSE Marie-Rose, Mr GARDE Jean-Pierre

ABSENT EXCUSE : Mme LEQUEUX-DAVICCO Aude

Mme Patricia ROSSIGNOL est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1) Motion du SMADC

Monsieur le Maire donne lecture de la motion ci-dessous proposée par le SMADC concernant le programme Leader 2023-2027.

Proposition de motion sur le programme LEADER 2023-2027 Relative au courrier du Conseil Régional du 1^{er} décembre 2021 Comité syndical du 15 décembre 2021

Le SMADC porte aujourd'hui son quatrième programme LEADER. Le syndicat assure le pilotage du programme, l'accompagnement des porteurs de projets, l'instruction réglementaire et technique des dossiers et l'animation du comité de programmation. L'expertise et l'expérience du SMADC dans la gestion de ces fonds n'est plus à démontrer. En témoignent les taux de consommation des enveloppes sur les quatre programmes successifs (pour les programmes précédents, les crédits ont été consommés, concernant le programme en cours, le taux de programmation est actuellement de 75 % avec encore une année de programmation à venir). Depuis 1995, ce portage a permis de mobiliser sur les Combrailles près de 12 M€ et soutenir près de 900 projets, au bénéfice des collectivités, des entreprises et des associations du territoire, répondant à des problématiques locales et à des actions de développement ciblées en matière économique, agricole, touristique et culturelle.

La proposition du Conseil régional par courrier en date du 01/12/2021, pour la mise en place du programme LEADER 2023-2027 ne prend plus en considération les structures historiquement porteuses telles que le SMADC et impose une organisation départementale à créer ou sur la base d'une structure existante.

De plus cette décision unilatérale et inattendue va clairement déstabiliser les finances et l'organisation administrative des structures porteuses de GAL. A titre d'exemple, le SMADC mobilise 2,5 ETP sur LEADER répartis sur 4 agents, soit 120 000€ de recettes de fonctionnement annuels (auxquels s'ajoutent le financement de projets d'animations thématiques). Réduire cette ingénierie conduira à réduire une animation territoriale reconnue par nos 99 communes et 3 communautés de communes adhérentes au

syndicat. Pour un territoire rural comme les Combrailles, cette décision est un frein réel à la mise en place de politiques de développement local, mais c'est aussi la garantie que les petits porteurs projets ne capteront plus de fonds européens, alors que LEADER s'adresse à eux en priorité. Cette décision est clairement de nature à contribuer à un éloignement dommageable entre les structures porteuses et les besoins des territoires.

Aussi, les élus des Combrailles rappellent leur attachement aux objectifs fondamentaux du programme LEADER :

- Un programme au bénéfice des territoires ruraux.
- Une démarche ascendante de construction du programme d'aides financières sur la base d'une stratégie territoriale ciblée.
- Un pilotage local des décisions d'attribution des aides par un comité de programmation composé à parité de représentants publics et privés, tous issus du territoire.
- Des moyens d'animation dédiés afin d'accompagner les porteurs de projets.

Font part de leur inquiétude et rappellent que LEADER est un programme qui aujourd'hui fonctionne, tant en termes d'efficacité auprès des porteurs de projets que du point de vue de son mode de gouvernance,

Demandent que la position régionale soit réétudiée en concertation, afin de ne pas exclure les organisations territoriales existantes.

Le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité des membres présents

2) Taxe assainissement collectif

Monsieur le Maire propose d'augmenter la taxe sur l'assainissement collectif qui n'a pas été révisée depuis 2009.

Le Conseil Municipal refuse l'augmentation.

3) Dossier amendes de police

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire installer un radar pédagogique qui sera placé route de Charensat.

4) Travaux bâtiment scolaire

Création d'une Commission de travaux et d'Appel d'offres : Xavier DONEAUD, Yves GIDEL, Christian LOUIS, Michel BANCAREL, Patricia ROSSIGNOL, pour études de faisabilité en deux dossiers : RDC, étages).

5) Préparation du budget 2022

Monsieur le Maire donne lecture des principaux chiffres quant aux restes à réaliser 2021. Restent deux emprunts en cours.

Un emprunt est envisageable pour financer le projet d'aménagement des appartements du bâtiment de l'école.

6) Formation des Elus

Monsieur Xavier DONEAUD est intéressé par la formation « finances locales ».

7) Correspondant défense

Monsieur Xavier DONEAUD est volontaire pour représenter la Commune dans la fonction de correspondant défense. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

8) Plombiers des Combrailles

Il est souhaité de changer d'entreprise. Un courrier sera adressé en ce sens.

Questions diverses

- Sur la RD Espinasse/St-Priest, les riverains sont inquiets quant à l'état boueux et dégradé à Croizet jusqu'à l'étang de Monsieur BRETTE.

Il est proposé de voir s'il est possible de faire installer des panneaux de signalisation par l'Equipement ou l'agriculteur lui-même.

Le Maire,
Michel BANCAREL

